Formation dans les écoles de culture générale cantonales

—

Informations à l'intention des futurs élèves et de leurs parents

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Le certificat de culture générale

Les écoles de culture générale (ECG) sont des établissements de formation générale du secondaire II. Elles préparent à des études en école supérieure ou en HES dans des domaines professionnels spécifiques.

Dans le canton de Fribourg, la voie ECG est offerte à l'ECGF (Ecole de culture générale de Fribourg) et à la section ECG du Collège du Sud, à Bulle. Elle dure trois ans et permet d'obtenir le certificat de culture générale, avec mention du domaine professionnel suivi.

La fonction des ECG
Les ECG cantonales ont une fonction importante de raccordement à la formation professionnelle tertiaire. Elles préparent aux Ecoles Supérieures (ES) et, moyennant une année supplémentaire de maturité spécialisée, à la Haute Ecole Spécialisée (HES-SO) des domaines de la Santé et du Travail social, ainsi qu'aux Hautes Ecoles Pédagogiques (HEP). Dans le canton de Fribourg, la maturité spécialisée Pédagogie permet d'accéder à la formation des enseignant-e-s de l'école primaire à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation de l'Université de Fribourg.

Section ECG du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB)
Cet établissement accueille les élèves vaudois et fribourgeois de la Broye selon les mêmes principes, adaptés toutefois à la situation intercantonale. Pour cette ECG, se référer directement aux informations du site www.gyb.ch

Les grandes lignes du certificat
Selon les exigences futures de son projet professionnel, l'élève suit une formation dans un domaine spécifique. Dans le canton de Fribourg, les trois domaines professionnels suivants sont proposés : Santé/Sciences expérimentales, Travail social et Pédagogie.

L'enseignement se compose des cinq domaines d'études suivants avec leurs disciplines : langues, mathématiques, sciences expérimentales et informatique, sciences humaines et sociales, disciplines artistiques et sport. La part de disciplines spécifiques pour chaque domaine professionnel varie de 20 à 50 %.

Un stage pratique, d'une durée minimale de deux semaines dans le domaine spécifique suivi, doit être accompli durant la formation.
Le certificat implique que chaque étudiant-e réalise, de manière autonome, un travail personnel faisant l'objet d'une présentation écrite et orale.

Une formation exigeante
Très généralement, voici les qualités que l'on souhaite développer chez les élèves pour leur permettre d'obtenir leur certificat :

> une culture générale orientée vers la compréhension des réalités actuelles
> une attention particulière à l'éducation de sa personne
> la confirmation de son orientation professionnelle,
> la préparation à l'accomplissement de la formation professionnelle subséquente,
> un savoir-faire provenant des compétences acquises grâce à la formation générale et aux expériences professionnelles.

Bases légales :
Loi du 11 décembre 2018 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS).
Règlement du 26 mai 2021 sur l'enseignement secondaire supérieur (RESS).
Règlement du 25 octobre 2018 de la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale.
Plan d'études cadre pour les écoles de culture générale du 25 octobre 2018 de la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).
Règlement du 23 juin 2025 sur la formation en école de culture générale (RECG).

Organisation de la formation

En première année, il n'y a pas de distinction entre les 3 domaines Santé/Sciences expérimentales, Travail social, Pédagogie : on peut parler d'un tronc commun qui laisse l'opportunité de choisir le domaine d'études en début de deuxième année, année lors de laquelle des disciplines de la formation professionnelle apparaissent (les domaines travail social et pédagogie comptant de nombreuses similitudes y sont associés). Le nombre de disciplines de la formation professionnelle est renforcé en troisième année.

A la fin de la troisième année, les élèves reçoivent un certificat de culture générale du domaine de formation. Celui-ci donne l'accès aux formations en Ecole supérieure (ES) ou permet de poursuivre les études en maturité spécialisée (MS) dans le domaine choisi. Le titre de maturité spécialisée donne l'accès aux procédures d'admission dans les sites de la Haute Ecole Spécialisée (HES) et des Hautes Ecoles Pédagogiques (HEP), respectivement, à Fribourg, à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation de l'Université de Fribourg.

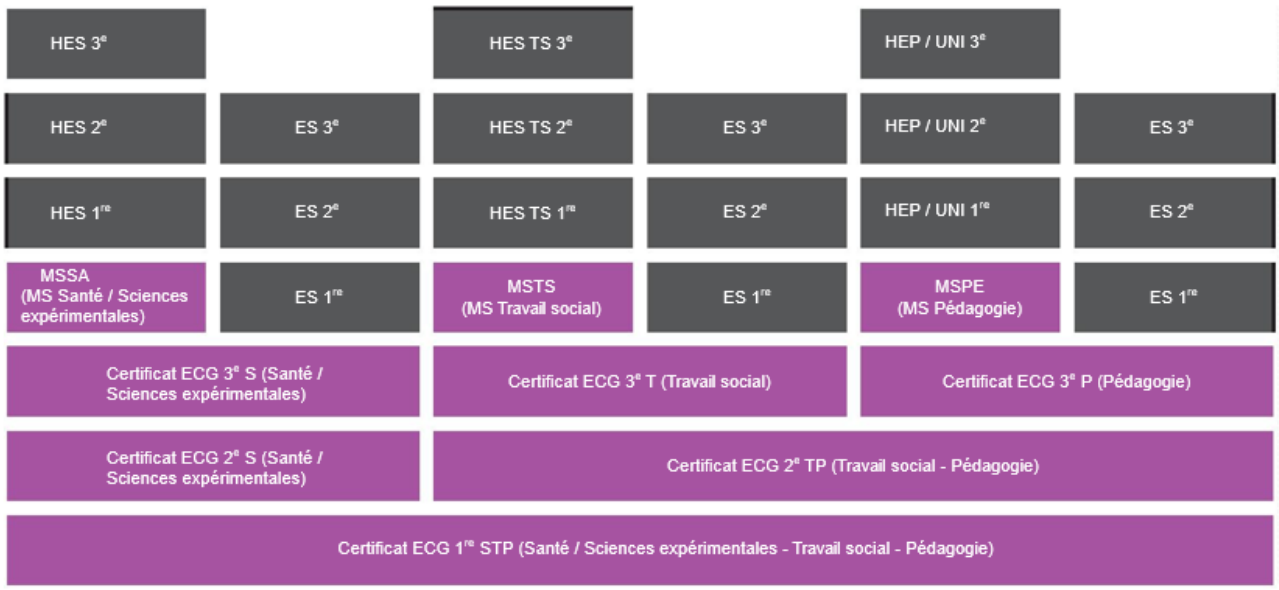

La grille horaire du certificat

Grille horaire avec nombre de leçons hebdomadaires par année scolaire, domaine professionnel et discipline

	Santé/Sciences expérimentales			Travail social			Pédagogie		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e	1re	2e	3e
PREMIER DOMAINE D'ÉTUDES: LANGUES									
Première langue nationale	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Deuxième langue nationale	4	3	3	4	3	3	4	3	3
Anglais	3	3	3	3	3	3	3	3	3
DEUXIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: MATHS, SCIENCES EXPÉRIMENTALES, INFORMATIQUE									
Mathématiques	4**	3**	3**	4**	3**	3**	4**	3**	3**
Biologie	2	5	6	2	2*		2	2	1
Chimie	2**	2**	2**	2	2*		2	2	1
Physique	2	2	2	2	2*		2	2	1
Informatique	2	2*		2	2*		2	2*	
TROISIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES									
Géographie	2	2*		2	2*		2	2*	
Histoire	2**	2**	2**	2**	2**	2**	2**	2**	2**
Economie et droit	1			1		2	1		
Psychologie			2		2**	4**		2**	4**
Philosophie			2			2			2
Sociologie		2*			2	2		2*	
QUATRIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: DISCIPLINES ARTISTIQUES									
Arts visuels	2*			2**		2	2**		2
Musique					1	1		1	2
Théâtre						1			1
CINQUIÈME DOMAINE D'ÉTUDES: SPORT									
Sport	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Travail personnel			1			1			1
Total	**34**	**34**	**34**	**34**	**34**	**34**	**34**	**34**	**34**

Chiffres en noir : disciplines de la formation générale
Chiffres en rouge : disciplines de la formation dans le domaine professionnel
*: discipline se terminant en 1re ou en 2e année et comptant pour le certificat
**: discipline de la voie de formation bilingue

Les maturités spécialisées

Comme troisième voie de maturité à côté des maturités gymnasiales et professionnelles, la maturité spécialisée donne un accès direct à des formations dans des domaines spécifiques des Hautes écoles spécialisées (HES).

Le canton de Fribourg offre trois domaines de formation de maturité spécialisée : Santé/Sciences expérimentales, Travail Social et Pédagogie. Il s'agit d'une formation théorique et/ou pratique d'une année dans le domaine professionnel spécifique, destinée aux élèves certifiés des ECG. Cette formation comprend également la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMS), en lien avec le domaine choisi.

Les conditions d'admission, le type de formation, la grille horaire et le travail de maturité spécialisée diffèrent suivant les orientations.

Maturité spécialisée Santé/Sciences expérimentales
La maturité spécialisée Santé spécialisation Santé (MSSA) donne un accès direct aux filières non régulées de la HES-SO, domaine de la santé. Si la filière est à régulation, la MSSA est assortie d'une procédure d'admission.
L'année de MSSA comprend :

- une formation pratique et théorique en école ;
- une expérience pratique en institution ;
- une expérience pratique non spécifique ;
- la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMSSA).

La maturité spécialisée Santé spécialisation Sciences expérimentales (première année de formation 2026/27) donne un accès direct aux formations des HES notamment dans le domaine Chimie et Sciences de la vie.
L'année de MSSA comprend :

- Un module de préparation à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR) ;
- Stage pratique professionnelle et approche du monde du travail dans des entreprises et institutions du domaine des sciences expérimentales. Durant le stage, la HEIA-FR organise des cours des mathématiques appliquées ;
- la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMSSA).

Maturité spécialisée Travail social
La maturité spécialisée Travail Social (MSTS) donne accès à la Haute Ecole de Travail Social (HES) qui décerne le Bachelor of Arts HES-SO en travail social (Social Work). La formation comprend :

- 40 semaines d'expériences pratiques dont 24 semaines spécifiques dans une institution du domaine social ou éducatif, encadrées et évaluées selon des modalités définies ;
- la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMSTS). Ce travail porte sur l'expérience pratique réalisée dans l'institution.

Maturité spécialisée Pédagogie
La maturité spécialisée Pédagogie (MSPE) donne accès à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation de l'Université de Fribourg, qui forme les enseignant-e-s des classes préscolaires et primaires ainsi que les enseignant-e-s secondaires en activités créatrices et économie familiale (formations disciplinaires et didactiques).

La formation comprend :

- des cours en langues, mathématiques, sciences expérimentales, sciences humaines, en arts et en sport, à raison de 26 leçons hebdomadaires durant 32 semaines ;
- la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMSPE) ;
- un stage dans une école primaire.

La réussite d'un test international à l'externe de niveau au minimum B2 pour la langue 2 est exigée pour l'obtention du certificat MSPE.

Organisation des ECG fribourgeoises

La formation conduisant au certificat de culture générale et aux maturités spécialisées peut être suivie dans deux ECG.

ECGF (1'150 élèves ; 910 francophones, 240 alémaniques)
Av. du Moléson 17, 1700 Fribourg, T 026 305 65 65, www.ecgffr.ch

Collège du Sud (1'500 élèves)
Rue de Dardens 79, 1630 Bulle
T 026 305 99 00, *https://collegedusud.ch/*

Répartition des élèves

> Les élèves du sud du canton fréquentent en principe le Collège du Sud, où l'enseignement est donné en français.
> Les autres élèves fréquentent l'ECGF, où l'enseignement est donné dans les deux langues officielles du canton, français et allemand.

Informations générales sur l'inscription

Des informations générales sont disponibles sur le site internet du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (www.fr.ch/S2), des informations plus précises peuvent être obtenues auprès des écoles.

Formation bilingue

Une formation menant à l'obtention d'un certificat de culture générale bilingue et d'une maturité spécialisée bilingue est proposée pour les écoles de culture générale cantonales uniquement à l'ECGF. La formation menant au certificat de culture générale a lieu en immersion partielle dans une classe de l'autre section linguistique dans les disciplines suivantes : mathématiques, histoire, chimie (domaine Santé/Sciences expérimentales), psychologie et arts visuels (domaine Travail Social et Pédagogie). Des informations complémentaires, notamment sur la maturité spécialisée bilingue, peuvent être obtenues sur https://www.ecgffr.ch/fr/formations/bilinguisme/

Conditions d’admission

Les élèves de 11H du type de classe prégymnasiale sont admis sans examen d’admission dans une classe de première année de la section francophone de l’ECG s’ils atteignent les exigences de leur type de classe au CO à la fin de l’année scolaire.

Les élèves de 11H du type de classe générale dont la somme des notes du bulletin en français (coefficient 1), en mathématiques (coefficient 1), en allemand et anglais (moyenne des deux notes, coefficient 1) et en sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne des deux notes, coefficient 1) atteint 19 points à la fin de d’année scolaire et dont aucune de ces quatre notes n’est inférieure à 4 sont également admis sans examen d’admission.

Les autres élèves de 11H du type de classe générale qui atteignent les exigences de leur type de classe sont soumis à un examen d’admission portant sur les trois disciplines suivantes : français, allemand et mathématiques. La note finale de chaque discipline examinée est calculée à l’aide de la moyenne des notes de l’examen et des notes acquises au CO.

Compensation des désavantages

Egalité des chances pour les jeunes en situation de handicap

Les mesures de compensation des désavantages visent à compenser des difficultés individuelles. Elles sont adaptées spécifiquement à la situation de l'élève, sont proportionnées et orientées vers les objectifs de formation. Au secondaire 2, elles s'appliquent aussi bien dans l'enseignement que lors des examens d'admission et de fin d'études.

Etant donné que les diplômes du secondaire 2 sont reconnus par la CDIP et doivent répondre à des exigences nationales, les compétences et les objectifs ne peuvent pas être réduits. Par conséquent, les mesures accordées peuvent différer de celles de l'école obligatoire et doivent toujours être adaptées à l'âge, au degré scolaire et au cursus.

Mesures de compensation des désavantages

Pour les examens d'admission, l'année scolaire et/ou les examens finaux, seules des adaptations formelles peuvent être accordées. Celles-ci comprennent par exemple, selon le type de handicap :

> un supplément de temps de 10 % pour passer un examen ;
> l'adaptation des supports de cours (taille et type de police, interligne, couleur de fond, etc.) ;
> une place appropriée en salle de classe ;
> la non-prise en compte de l'orthographe dans les disciplines non linguistiques.

Au secondaire 2, il n'est pas possible de réduire les objectifs d'apprentissage ni les compétences, ni d'abaisser les exigences.

Lien : Compensation des désavantages dans les écoles du degré secondaire supérieur (S2) | Etat de Fribourg

Sport-Art-Formation (SAF)

Sport-Art-Formation est un programme de promotion du canton de Fribourg qui permet à de jeunes talents du degré secondaire 2 de concilier de manière optimale leur formation scolaire avec la pratique d'un sport de haut niveau ou d'une activité artistique.

Mesures possibles :

> Suivi étroit et individualisé par le/la responsable du programme SAF au sein de l'école ;
> Adaptation et/ou allègement possible de l'horaire, avec un minimum de 25 périodes hebdomadaires, tenant compte des entraînements réguliers et des temps de récupération ;
> Congés pour la préparation ou la participation à des manifestations sportives ou artistiques ;
> Soutien pédagogique en cas d'absences liées à la pratique du sport ou de l'art ;
> Flexibilité dans l'organisation des évaluations ;
> Possibilité de répartir le programme d'une année scolaire ainsi que les examens finaux sur deux ans ;

Les mesures définitives sont examinées individuellement et consignées dans une convention.

Certification Swiss Olympic

Les quatre gymnases fribourgeois Saint-Michel, Sainte-Croix, Gambach et le Collège du Sud ainsi que l'École de culture générale de Fribourg (ECGF) possèdent le label « Swiss Olympic Partner School ».

Ce label, attribué par Swiss Olympic, atteste de la qualité du programme SAF et renforce l'attractivité du degré secondaire 2 dans le canton de Fribourg pour les élèves souhaitant concilier sport de performance et formation.

La certification garantit que les athlètes bénéficient d'un encadrement scolaire équivalent et qu'ils peuvent choisir librement leur parcours académique ou professionnel.

Perspectives ultérieures

L'obtention du certificat ECG donne accès aux écoles supérieures (ES) de la santé/sciences expérimentales et du social. L'obtention de la maturité spécialisée donne accès aux hautes écoles spécialisées (HES-SO) de la santé/sciences expérimentales et du social, ainsi qu'à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation de l'Université de Fribourg.

	Certificat ECG requis	Maturité spécialisée requise
Domaine Santé / Sciences expérimentales	Ambulancier-ère Hygiéniste dentaire Pédicure-podologue Technicien-ne en analyses biomédicales Technicien-ne en salle d'opération	Diététicien-ne Ergothérapeute Infirmier-ère Ostéopathe Physiothérapeute Sage-femme Technicien-ne en radiologie médicale Technologue alimentaire Ingénieur-e en chimie Digital Life Sciences
Domaine Travail social	Educateur-trice de la petite enfance	Animateur-trice socioculturel-le Assistant-e social-e Educateur-trice social-e
Domaine Pédagogie		Enseignant(e) des classes préscolaires et primaires

Le coût des études

Ecolage et taxe d'inscription
Pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans le canton, le montant de l'écolage annuel pour les élèves des écoles du degré secondaire du 2e degré a été fixé par le Conseil d'Etat à 400 francs. La taxe d'inscription aux écoles précitées est fixée à 100 francs.

Le Service de l'enseignement secondaire du 2e degré renseigne volontiers les parents domiciliés dans un autre canton sur le montant de l'écolage (www.fr.ch/s2).

Matériel scolaire
Le coût des livres, l'ordinateur personnel, scripts, photocopies, calculatrices etc. est à charge de l'élève ou de ses parents. Le montant varie en fonction des niveaux, mais il faut compter environ 500 francs par année.

Autres contributions
D'autres contributions administratives ou concernant les activités culturelles et sportives et certains cours facultatifs représentent un montant de l'ordre d'environ 300 francs par année.

D'autres frais sont également variables et dépendent des activités choisies par l'élève ou sa classe : sorties de classe, visites d'expositions par exemple.

Subsides de formation
Le canton alloue une aide financière dans la mesure où la situation matérielle des parents le justifie. Les secrétariats des écoles transmettent, en début d'année scolaire, les indications nécessaires.

Conférence des directrices et directeurs des écoles du degré secondaire supérieur